

Compte rendu de la séance du 21 février 2017

Secrétaire(s) de la séance:

Jérôme BONNET

Ordre du jour:

- Vote du compte administratif de 2016;
- Préparation du budget 2017;
- Garantie d'emprunt pour Logisens;
- Numérotation des rues;
- Questions diverses.

Président : MONIER Michel

Secrétaire : BONNET Jérôme

Présents :

Monsieur Henri MEYNIEL, Monsieur Claude DELMAS, Monsieur Clément RAYMOND, Monsieur Eric SOULIER, Monsieur Denis CANTAREL, Madame Marie-Thérèse FABREGUES, Monsieur Jérôme SOUQUIERES, Madame Colette CROUTES, Monsieur Jérôme BONNET

Absents :

Monsieur Alain CAMMAS

Délibérations du conseil:

Vote du compte administratif - labesserette (DE 2017 001)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Henri MEYNIEL délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par MONIER Michel après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	1 866.85			30 147.18	1 866.85	30 147.18
Opérations exercice	109 115.85	153 470.85	239 806.98	285 981.83	348 922.83	439 452.68
Total	110 982.70	153 470.85	239 806.98	316 129.01	350 789.68	469 599.86
Résultat de clôture		42 488.15		76 322.03		118 810.18
Restes à réaliser	58 980.00	17 340.00			58 980.00	17 340.00
Total cumulé	58 980.00	59 828.15		76 322.03	58 980.00	136 150.18
Résultat définitif		848.15		76 322.03		77 170.18

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Affectation du résultat de fonctionnement - labesserette (DE 2017 002)

Le Conseil Municipal

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
 - statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
 - constatant que le compte administratif fait apparaître un :**excédent de 76 322.03**
- décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	30 147.18
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	5 640.18
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	46 174.85
Résultat cumulé au 31/12/2016	76 322.03
A.EXCEDENT AU 31/12/2016	76 322.03
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporté	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	76 322.03
B.DEFICIT AU 31/12/2016	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Vote du compte de gestion - labesserette (DE 2017 003)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Michel MONIER, Maire

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Vote du compte administratif - lot labesserette (DE 2017 004)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Henri MEYNIEL délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Michel MONIER, maire après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	119 901.19				119 901.19	
Opérations exercice		1.00	1.00	1.00	1.00	2.00
Total	119 901.19	1.00	1.00	1.00	119 902.19	2.00
Résultat de clôture	119 900.19				119 900.19	
Restes à réaliser						
Total cumulé	119 900.19				119 900.19	
Résultat définitif	119 900.19				119 900.19	

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à LABESSERETTE, les jour, mois et an que dessus.

Vote du compte de gestion - lot labesserette (DE 2017 005)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de MONIER Michel, Maire

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Adoption du compte rendu de la dernière réunion (DE 2017 006)

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'adopter le compte rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal du 11 octobre 2016. Il demande s'il y a des observations.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance du 11 octobre 2016.

Garantie d'emprunt (DE 2017 007)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que Logisens sollicite la commune pour la garantie à 50% d'un prêt PLUS et d'un prêt PLAI d'un montant de 206 172€ pour la construction de 2 pavillons au Bourg de Labesserette. Le département apporte sa garantie pour les autres 50%. La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous. Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code Civil ;

Vu le contrat de prêt N° 57005 en annexe signé entre : LOGISENS ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations ;

Le Conseil Municipal délibère,

Article 1 : L'assemblée délibérante de COMMUNE DE LABESSERETTE (15) accorde sa garantie à hauteur de 50.00% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 206 172.00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N° 57005 constitué de 2 lignes du prêt. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : la garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au contrat complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour un paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires ce règlement.

Article 3 :

Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Confirmation du projet de remplacement du tracteur. confirmation de demande d'aide au Conseil Dépa (DE 2017 008)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il avait été décidé par délibération en date du 08 mars 2016 de remplacer en 2017 le tracteur qui a 19 ans et sur lequel beaucoup de travaux seront amenés à être réalisés.

Le montant de cette acquisition serait de 70 000 € H.T.

Il rappelle également qu'une demande de subvention a été faite auprès du conseil Départemental sur les fonds « Cantal Solidaire » et qu'une autre demande d'aide de la Réserve Parlementaire a été faite.

Le Conseil départemental a décidé de présélectionner l'opération « acquisition du tracteur » d'un montant de 70 000€, aide prévue 21 000€.

Monsieur le Maire précise qu'il n'a pas eu d'information sur le dossier de demande d'aide de la Réserve Parlementaire déposé.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- Confirme la réalisation de ce projet en 2017 ;
- Confirme la sollicitation de contribution du Conseil Départemental faite précédemment ;

- Approuve le plan de financement suivant :

* montant de l'acquisition	70 000.00 €
*subvention du Conseil Départemental	21 000.00 €
*aide de la Réserve Parlementaire	non connue
* fonds budgétaires ou emprunt	49 000.00 €

- s'engage à inscrire au budget 2017 les fonds nécessaires.
- autorise Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tout document à intervenir.

Confirmation du remplacement de la chaudière du chauffage du bâtiment école/mairie (DE 2017 009)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il avait décidé de remplacer la chaudière du bâtiment école/mairie qui est ancienne par une chaudière à condensation qui permettrait de faire des économies sur le fioul.

Ce projet devrait être réalisé durant les vacances scolaires 2017 afin que les travaux ne perturbent pas le fonctionnement de l'école.

Le montant des travaux s'élève à 20 128.09 € H.T.

Il rappelle également qu'une demande de subvention a été faite auprès du Conseil Départemental sur les fonds « Cantal Solidaire » et qu'une demande d'aide de la Réserve Parlementaire a été faite, ainsi qu'une demande de DETR.

Le Conseil départemental a décidé de présélectionner l'opération « remplacement de la chaudière du bâtiment école/mairie » d'un montant de 20 128€, aide prévue 4 000€.

Monsieur le Maire précise qu'il n'a pas eu d'information sur le dossier de demande d'aide de la Réserve Parlementaire déposé ni sur le montant éventuel de la subvention DETR.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- confirme la réalisation de ce projet en 2017 ;
- confirme la sollicitation du Conseil départemental faite précédemment ;
- approuve le plan de financement suivant :

* montant des travaux	20 128.09 €
*subvention du Conseil Départemental	4 000.00 €
* subvention DETR	non connue
*aide de la Réserve Parlementaire	non connue
* fonds budgétaires	16 128.09 €

- s'engage à inscrire au budget de 2017 les fonds nécessaires.
- autorise Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tout document à intervenir.

Dénomination des voies et numérotation :

La Poste propose une prestation d'aide à la dénomination des voies, à la numérotation et à la cartographie des voies. Ce projet permettrait de faciliter l'accès aux services (secours, livraisons, aide à domicile....), favoriserait la mise en place de la fibre optique. Un nouveau devis sera transmis.

Abri bus :

Il est rappelé la demande d'installation d'un abri bus dans le Bourg, il est proposé de se rapprocher des services de la DDT pour avis sur un emplacement.

Eclairage public:

Le Conseil Municipal demande s'il y aurait possibilité de couper l'éclairage public la nuit.